



SALON DES Migrateurs

06 & 07 juillet 2024



Foire aux appelants et aux canards d'ornement 2024

Frais d'inscription : 50€/stand (3m de long)

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TÉLÉPHONE : PORTABLE :

E-MAIL :

JOUR(S) CHOISI(S)* : ☐ Samedi ☐ Dimanche

*une présence les deux jours est possible, dans ce cas, cocher les deux cases.

Différentes races d'appelants	Nombre	
	Mâles	Femelles
Colvert		
Siffleur		
Sarcelle d'hiver		
Chipeau		
Souchet		
Pilet		
Oie Cendrée		
Oie des Moissons		
Oie Rieuse		
Fuligule Milouin		
Fuligule Morillon		
Mignon		
Hybride		
Autres espèces d'ornement		
Pigeon		

Après avoir lu et approuvé les conditions générales pour participer à la foire aux appelants les 6 et 7 juillet 2024.

Ce document est à retourner par courrier avec votre règlement au :
Salon des Migrateurs - 120 rue du Docteur Vinaver – 78520 Limay

Signature de l'exposant

Organisateur

RAMBOUILLET EVENEMENTS
120 rue du docteur Vinaver – 78520 Limay
Tel : 01 34 78 98 47 – Fax : 01 34 78 04 96 R.C.S
Versailles 503 132 979

Règlement de participation à la Foire aux appelants et aux canards d'ornement

Pour pouvoir participer à la foire aux appelants vivants, organisée par le Salon des Migrateurs, **le samedi 6 et dimanche 7 juillet 2024 à Cayeux-sur-Mer**, il vous faut remplir les conditions suivantes :

- Être muni de sa carte d'identité ;
- Ne pas posséder plus de 100 oiseaux chez soi ;
- **Présenter un registre à jour des oiseaux qui seront présents sur la foire** (quantité, espèces présentées et numéros de bagues) ;
- Avoir déclaré ses appelants (adultes) à la Fédération des chasseurs du département de votre lieu d'habitation ;
- Présenter des oiseaux marqués d'une bague agréée conforme à l'AM 29/12/2010 fermée ;
- Fournir des cartons pour le transport des oiseaux ;
- S'engager à vendre ou à échanger sans excéder sa production personnelle ;
- Modérer les conditions des échanges. En cas d'abus, les organisateurs se gardent le droit de retirer les oiseaux concernés des échanges ou d'exclure l'exposant de la foire ;
- Il est interdit de présenter, de vendre, ou d'échanger les espèces protégées ;
- La sarcelle d'été est interdite à l'échange sauf entre professionnels ;
- **N'oubliez pas de soutenir l'ISNEA!**

Je déclare sur l'honneur :

- À ne présenter ou faire présenter aucune de mes volailles ou aucun de mes oiseaux à un rassemblement, concours ou exposition dans les 21 derniers jours précédant la tenue du Salon des Migrateurs
- Que mes volailles ou mes oiseaux ont été détenus en claustration ou en volière depuis au moins 21 jours avant la tenue du Salon

Je m'engage à :

- Assurer la traçabilité des oiseaux en cas de cession de mes oiseaux à l'occasion du Salon des Migrateurs (nom et adresse de l'acquéreur, espèce et identification des animaux cédés sur le cahier fourni par l'organisateur)
- Respecter les mesures prévues par l'arrêté préfectoral autorisant l'exposition ou le concours

Je soussigné _____ être en conformité avec la législation sur la détention d'appelants vivants.

Adresse postale : _____

Fait à _____

le (date) _____

Signature



Chaque participant inscrit avant le 15 juin recevra un sac d'aliment Sauvag'in !

L'inscription à la foire aux appelants ne comprend pas les billets d'entrées !

Réservez vos places sur : www.salondesmigrateurs.com

